

*Récit d'Ian Urbina sur les centres de détention de migrants (suite et fin)

Au cœur de l'enfer libyen

Le 3 février 2021, à 22 heures, Aliou Candé et plus d'une centaine d'autres migrants s'élancent depuis le rivage de Tripoli à bord d'un canot pneumatique. Le ciel est couvert, l'air frais. Dans l'exaltation du départ, certains passagers se mettent à chanter. Vers minuit, l'embarcation quitte les eaux libyennes pour entrer en haute mer. L'île italienne de Lampedusa, sa destination finale, n'est qu'à cent cinquante kilomètres environ. Aliou Candé se sent confiant.

Le passeur qui a organisé le trajet a remis la responsabilité du canot à trois migrants. L'un d'eux, assis à l'arrière et muni d'une boussole, est chargé de guider la trajectoire — c'est le « boussolier ». Le « capitaine » s'occupe du moteur ainsi que du téléphone satellite fourni par le trafiquant ; il est censé appeler ce dernier en cas de problème, et surtout contacter l'organisation humanitaire Alarm Phone une fois les eaux libyennes quittées pour qu'on vienne les secourir. Enfin, le « commandant » doit maintenir l'ordre à bord, en s'assurant notamment que personne ne touche au bouchon du canot.

Au large, la mer devient de plus en plus agitée. Les passagers sont tellement serrés que personne ne peut étendre ses jambes. Bientôt, sous l'effet de la houle et de la fumée du moteur, presque tout le monde est malade. Quand le jour se lève, le calme est revenu. Estimant se trouver à une distance suffisante des côtes libyennes, les migrants décident d'appeler à l'aide. Un opérateur d'Alarm Phone les informe de la proximité d'un navire marchand. La nouvelle provoque une liesse générale — de courte durée : arrivé à leur hauteur, le capitaine du navire leur annonce qu'il n'a pas de canots de sauvetage et ne peut rien faire pour eux.

Bien qu'elle navigue dans les eaux internationales depuis un certain temps, l'embarcation n'est toujours pas sortie de la zone officielle de recherche et de sauvetage des garde-côtes libyens, telle que délimitée par l'Europe. Le 4 février, aux alentours de 17 heures, les passagers voient un avion décrire des cercles au-dessus d'eux pendant une quinzaine de minutes, puis s'éloigner. Selon ADS-B Exchange, une organisation qui compile les données du trafic aérien, il s'agit d'un avion de surveillance loué auprès de Frontex, l'agence européenne de protection des frontières. Trois heures plus tard, un navire point à l'horizon. « À mesure qu'il s'approchait, on distinguait de plus en plus nettement les lignes noire et verte du drapeau, raconte M.



Vue d'ensemble de Al Mabani

Photo de : Pierre Kattar et The Outlaw Ocean Project

Mohamed David Soumahoro, compagnon de voyage d'Aliou Candé. Tout le monde s'est mis à pleurer, la tête entre les mains : « Oh non, c'est les Libyens ! »

Le patrouilleur — une vedette également livrée par les Européens — percute le canot à trois reprises, avant que l'équipage n'ordonne à ses occupants de grimper à bord par une échelle. L'opération se déroule sous les aboiements et les coups de crosse des officiers libyens. Une fois à terre, les migrants sont comptés par des responsables de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une agence onusienne, avant d'être enfoncés dans des camions et conduits à Al-Mabani.

Théoriquement, tous les candidats à l'émigration interceptés en mer doivent être emmenés dans des centres de détention officiels. « Mais les chiffres ne collent pas », explique M. Federico Soda, chef de mission de l'OIM en Libye. Un rapport d'Amnesty International fait le même constat : « Dès l'instant où les migrants montent dans le car, c'est le trou noir. » La plupart des véhicules servant au transport — certains fournis par l'Union, d'autres affrétés par une entreprise baptisée Essahim — sont équipés de GPS, mais personne ne prend la peine de consulter les données enregistrées pour vérifier qu'ils se dirigent bien vers les établissements prévus. Alors que plus de 15 000 migrants ont été capturés en mer par les garde-côtes libyens

entre janvier et juillet 2021, seules 6 100 entrées ont été recensées dans les centres de détention officiels. Pour M. Soda, la différence correspond sans aucun doute à tous ceux qui échouent dans ces prisons secrètes improvisées, gérées par des passeurs et des miliciens, et interdites d'accès aux travailleurs humanitaires.

En droit libyen, un étranger irrégulier peut être détenu indéfiniment sans bénéficiaire de l'assistance d'un avocat. Nulle distinction n'est faite entre les réfugiés économiques, les demandeurs d'asile et les victimes de trafic illégal. Outre qu'elles permettent de satisfaire aux demandes européennes, ces geôles se révèlent aussi très lucratives pour les milices qui les dirigent, promptes à détourner à leur profit l'aide internationale destinée aux détenus.

À Al-Mabani, les gardes enrôlent les prisonniers eux-mêmes pour mieux les surveiller. Ils glanent ainsi de précieuses informations et instillent la méfiance parmi les migrants. Divisés, ces derniers sont plus faciles à contrôler. M. Mohammad Soumah, un ressortissant de Guinée-Conakry âgé de 23 ans, s'est porté volontaire dès son arrivée pour aider aux tâches quotidiennes. Les miliciens ont immédiatement tenté de lui soutirer des renseignements : quels sont les détenus qui se détestent ? qui sont les agitateurs ? Sitôt l'arrangement officialisé, les autres migrants se sont mis à l'appeler mandoub, un mot arabe qui signifie « re-

présentant ». C'était lui qui négociait, par exemple, le montant de la rançon exigée pour libérer un détenu. En récompense de sa loyauté, les gardiens l'autorisaient à dormir à l'infirmerie ou avec les cuisiniers, qui vivent de l'autre côté de la rue. Un jour, ils lui ont demandé de choisir quelques migrants à relâcher et les ont laissés partir. En fait, M. Soumah avait même le droit de sortir du complexe, mais il ne s'est jamais aventuré très loin. « Je savais qu'ils me retrouveraient et me battraient si j'essayais de m'enfuir », nous a-t-il expliqué.

Les médecins constatent des fractures, coupures, brûlures...

Médecins sans frontières (MSF) visite la prison deux fois par semaine. Les indices de maltraitance sont difficiles à ignorer : les détenus sont couverts de bleus et de coupures, évitent de croiser le regard de leurs geôliers et sursautent au moindre bruit. Le surpeuplement entraîne aussi la propagation des maladies : tuberculose, varicelle, mycoses, Covid-19. Parfois, les migrants glissent discrètement aux soignants des messages de désespoir griffonnés sur des brochures de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ils confient leur impression d'avoir été enlevés et demandent avant toute chose que l'on prévienne leur famille qu'ils sont en vie. Un jour, les intervenants de MSF ne peuvent même pas entrer dans la cellule d'Aliou Candé tant elle est bondée.

Selon leurs estimations, il y a peut-être trois migrants par mètre carré. Les détenus sont finalement soignés dans la cour de la prison. Ils mentionnent des passages à tabac qui ont eu lieu la veille et dont les médecins constatent les séquelles : fractures, coupures, brûlures, traumatismes contondants. Un enfant a été si gravement blessé qu'il ne peut plus marcher.

Lors de son incarcération, Aliou Candé a réussi à dissimuler son téléphone. Persuadé qu'il sera sévèrement puni s'il se fait prendre et que, de toute façon, sa famille ne peut rien pour lui, il ne l'a pas utilisé depuis le début de sa détention. Vers la fin mars, cependant, sa détresse est telle qu'il est prêt à courir le risque et envoie un message audio à ses frères par WhatsApp : « On a essayé de rejoindre l'Italie par la mer, mais ils nous ont attrapés et emmenés ici. On est en prison maintenant. On ne peut pas laisser son téléphone allumé trop longtemps. » Il les supplie : « Essayez de joindre notre père. » Puis il attend, espérant qu'ils réussiront, d'une manière ou d'une autre, à rassembler la somme nécessaire pour payer la rançon.

Le 8 avril, à 2 heures du matin, Aliou Candé est réveillé par des bruits en provenance de la porte : plusieurs détenus soudanais sont en train de la forcer pour tenter de s'échapper. Apeuré, il secoue son ami, M. Soumahoro. Celui-ci, avec une douzaine d'autres, se précipite vers les Soudanais. « Arrêtez ! leur dit-il. On a essayé plusieurs fois de s'évader, ça n'a jamais marché. Tout ce qu'on a récolté, c'est des coups. » Comme les Soudanais ne veulent rien entendre, M. Soumahoro fait signe à Aliou Candé de prévenir les gardes, qui s'empresent de garer un camion devant la porte de la cellule pour la bloquer.

Furieux d'avoir été trahis, les Soudanais se font alors plus violents. Ils arrachent des canalisations en fer du mur des toilettes et cherchent à frapper ceux qui sont intervenus. Plusieurs détenus appellent à l'aide : « Au secours ! Ouvrez la porte ! » Les gardiens se contentent de rire et d'applaudir tout en filmant la scène avec leurs téléphones, comme s'ils assistaient à un combat de catch. « Tenez bon ! lance l'un d'eux aux assaillants en leur faisant passer des bouteilles d'eau à travers la grille. Et si vous pouvez les tuer, ne vous gênez pas ! »

Pour une raison inconnue, toutefois, leur attitude change brusquement. Vers 5 h 30, ils se présentent armés de fusils semi-automatiques et, sans sommation, tirent pendant dix minutes à l'intérieur de la cellule depuis la fenêtre des toilettes. « On se serait cru sur un champ de bataille », se souvient M. Soumahoro. Deux adolescents de Guinée-

Conakry, MM. Ismail Doumbouya et Ayoub Fofana, sont blessés à la jambe.

Pendant la rixe, Aliou Candé s'était caché dans la douche. C'est là qu'une balle l'atteint au cou. Le jeune homme titube le long du mur, y laissant une traînée de sang, avant de s'écrouler. M. Soumahoro l'étend au sol, tente de contenir l'hémorragie avec un vêtement, mais c'est peine perdue. Aliou Candé meurt quelques minutes plus tard. « Les Soudanais ont fini par se calmer. Nous aussi. Tout le monde était sous le choc », se remémore M. Soumahoro. À son arrivée sur les lieux plusieurs heures après la fusillade, le directeur de la prison, M. Noureddine Al-Ghreetly — un commandant des brigades de Zintan —, demande à voir le corps. Après quoi, frappant du poing contre la porte, il hurle sur ses gardiens : « Mais qu'est-ce que c'est que ça ? Vous pouvez leur faire tout ce que vous voulez, sauf les tuer ! »

À bout de forces, les détenus de la cellule n° 4 décident de faire front et exigent leur libération en échange du corps d'Aliou Candé. S'engage alors une longue négociation avec M. Soumah, appelé à la rescousse par des gardiens paniqués. Les migrants finissent par avoir gain de cause. « Je vais vous ouvrir la porte et vous allez pouvoir partir, leur dit M. Soumah, mais à une condition : restez calmes, ne cherchez pas à provoquer le désordre. Je marcherai devant vous jusqu'à la sortie. » Peu avant 9 heures, sous les yeux ébahis des Tripolitains qui se rendent au travail, une file interminable de migrants franchit le portail du complexe et s'égaille dans les rues de la ville.

Potentiellement, des crimes contre l'humanité

Au lendemain de la mort du jeune Bisau-Guinéen, M. Jose Sabadell, ambassadeur de l'Union européenne en Libye, a réclamé l'ouverture d'une enquête officielle, une demande restée lettre morte. Contacté, M. Sabadell n'a pas souhaité répondre. M. Al-Ghreetly, suspendu pendant quelques semaines, est depuis revenu en poste.

En octobre 2021, une rafle menée à Gargash par les forces libyennes, avec le renfort des brigades de Zintan, a conduit à l'arrestation de quelques quatre mille hommes, femmes et enfants. Plusieurs centaines d'entre eux ont été envoyés à Al-Mabani. Moins d'une semaine plus tard, lors d'une tentative d'évasion, la prison a été le théâtre d'une des plus sanglantes journées de l'histoire des centres de détention pour migrants : six morts et vingt-quatre blessés sous les balles des miliciens.

Au moment même où se produisait ce

drame, les Nations unies publiaient un rapport reconnaissant officiellement qu'il existe « des motifs raisonnables de penser que les actes d'assassinat, d'asservissement, de torture, d'emprisonnement, de viol, de persécution et autres actes inhumains commis contre les migrants s'inscrivent dans une attaque systématique et généralisée contre cette population, en application d'une politique d'État. En tant que tels, ces actes peuvent être assimilés à des crimes contre l'humanité ».

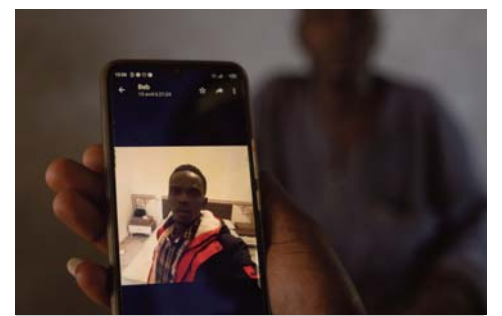
Pendant ce temps, l'engagement de l'Europe dans ses programmes anti-migrants sur le sol libyen ne faiblit pas. Après le renouvellement de son protocole d'accord avec la Libye début 2020, l'Italie a déjà versé à ces garde-côtes quelques 3,5 millions d'euros supplémentaires depuis mars 2021, notamment à travers la livraison, en octobre, de plusieurs hors-bord. De son côté, la Commission européenne s'est engagée au mois de mai à construire en Libye un nouveau centre perfectionné de « coordination des sauvetages en mer ».

Circulez, il n'y a rien à voir

Dimanche 23 mai, vers 20 heures. Je suis dans ma chambre d'hôtel, au téléphone avec ma femme, qui se trouve à Washington. On frappe à la porte. À peine ai-je ouvert qu'une escouade d'hommes armés se rue dans la pièce. Un revolver pointé sur le front, j'entends hurler : « Couche-toi au sol ! » Ils m'enfilent une capuche, puis se mettent à me rouer de coups de pied, de poing et à me piétiner la tête, avant de me traîner dehors avec deux côtes cassées et des lésions rénales.

Au même moment, mon équipe de reportage est à bord d'une voiture, en route pour un restaurant proche de l'hôtel, quand un pick-up blanc percute le véhicule qui les précède afin de bloquer la circulation. En surgissent une demi-douzaine d'hommes masqués, armes semi-automatiques au poing, qui extraient le chauffeur et le frappent de la crosse de leurs pistolets. Après quoi, ils bandent les yeux de mes collègues et repartent avec eux.

Nous nous retrouvons tous dans la salle d'interrogatoire d'une prison secrète. Tandis que les coups s'abattent sur moi, je peux entendre les menaces lancées à mes compagnons. « Espèce de chien ! », crie un homme à notre photographe en le giflant violemment. L'unique femme de notre équipe a droit à des provocations sexuelles murmurées à l'oreille : « Ça te dirait, un petit copain libyen ? » Au bout de quelques heures, on nous conduit en cellule, non sans nous avoir confisqué au préalable ceintures, bagues et montres.



Les parents d'Aliou Candé montrent la dernière photo qu'il a envoyée

Photo de : Ricci Shryock et The Outlaw Ocean Project

Nos ravisseurs affirment faire partie des services de renseignement libyens. J'apprendrai plus tard qu'il s'agit d'une agence de lutte contre le terrorisme et l'espionnage affiliée au gouvernement d'union nationale (GNA), mais dirigée en réalité par une milice, la brigade Nawasi.

Le lendemain et tous les jours suivants, on m'emmène en salle d'interrogatoire pour me questionner pendant plusieurs heures. Un homme me répète inlassablement : « On sait que tu travailles pour la CIA [Central Intelligence Agency]. En Libye, l'espionnage est puni de mort. » Il lui arrive de placer un revolver devant moi sur la table, quand il ne le pointe pas sur ma tête.

Par chance, ma femme a entendu le début de l'assaut lors de notre conversation téléphonique et a pu alerter les autorités américaines. Les pressions exercées sur le président du GNA par le département d'État et le ministère des Affaires étrangères néerlandais (la nationalité d'une des membres de notre équipe) finissent par porter leurs fruits et, au terme de cinq jours de captivité, nos ravisseurs acceptent de nous relâcher. Avant de nous laisser partir, ils nous obligent à signer des documents de « confession » rédigés en arabe sur un papier portant l'en-tête du « Département de lutte contre l'hostilité ». Lorsque nous demandons ce que contiennent ces déclarations, ils nous rient au nez.

L'expérience — profondément effrayante, mais heureusement courte — a offert un aperçu du monde de la détention illimitée en Libye. J'ai souvent pensé aux mois d'incarcération de Candé et à son issue plus brutale. Le 28 mai, mon équipe et moi avons été libérés de nos cellules et escortés vers la porte. Alors que nous nous approchions, un interrogateur a posé sa main sur ma poitrine. « Les gars, vous pouvez y aller », a-t-il dit. « Ian va rester ici. » Tout le monde a regardé. Puis, il a éclaté de rire et a dit qu'il plaisantait. Nous avons été emmenés dans un avion et transportés par avion vers la Tunisie, formellement expulsés pour le délit de « reportage sur les migrants ».

*Ian Urbina est le directeur de The Outlaw Ocean Project, une organisation journalistique à but non-lucratif basée à Washington DC, dont le travail est centré sur les droits de l'homme et les questions environnementales en zones maritimes.